

Brussels 27 NOV 2015  
Ares(2015)6012804

Monsieur le Ministre,

J'ai pris connaissance du jugement du Tribunal de Commerce de Marseille du 20 novembre dernier aux termes duquel a été retenue l'offre de M. Rocca.

Dans ce contexte, je souhaitais vous remercier de l'esprit de collaboration dans lequel s'est inscrit le travail réalisé ces derniers mois par nos services respectifs.

Sur la base de ce jugement, l'analyse de mes services dans la lettre adressée à M. Rocca le 24 septembre 2015, définissant les conditions permettant de constater une discontinuité économique entre la SNCM et le repreneur des actifs en cause, demeure valable.

Je tiens enfin à vous assurer de la pleine disponibilité des services de la Commission afin que l'avenir de la desserte maritime entre la Corse et le Continent soit assurée dans le respect du cadre légal applicable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.



**M. Alain Vidalies**  
**Ministère de l'Écologie, du Développement durable**  
**Et de l'Énergie**  
**Hôtel de Roquelaure 246,**  
**Boulevard Saint-Germain**  
**75007 Paris**  
**France**